Association

Les amis de Garry Faïf

1942 - 2002

Cette association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou confessionnel

elle a pour objet : La valorisation, la promotion directe et indirecte, la diffusion par tout moyen et support technique, en France comme à l'Etranger, de l'œuvre architecturale et sculpturale de Garry Faïf.

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Elle ouvre droit à la participation à l'assemblée générale.

Membres actifs

Sont considérés comme tels, ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 20 €.

Membres bienfaiteurs

Sont considérés comme tels, ceux qui ont la volonté de soutenir matériellement l'association par le versement d'une cotisation annuelle majorée telle que fixée par le Conseil d'administration qui ne pourra être inférieure à 50 €.

✂

BULLETIN D'ADHÉSION Ã « L'ASSOCIATION LES AMIS DE GARRY FAÏF »

Membre : Actif O Autre : O

Versé la somme de €, au titre de la cotisation 20.. Espèces O Chèque O

M. Mme Mlle : Nom Prénom

Adresse : ☎

@

Fait à le / / 20..

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

Association N° W 751213027 Loi de 1901

42, rue du Château d'Eau, 75010 Paris ☎ : 0142451514/0687773788 @ : garryfaif.asso@gmail.com